



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°30/2012
DU 9 MAI 2012**

Portant approbation de la
délibération n°51/2012
relative au Budget Primitif
pour l'exercice 2012 de
l'Office de gestion de la
Crèche de Pirae - Tama Here

L'an deux mille douze, le neuf du mois de mai à dix sept heures quinze,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Eliane LECHENE et Monsieur Wilfred POMARE, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaients présents :

Date de convocation :	30 avril 2012
Date d'affichage :	30 avril 2012

Résultats des votes

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

15 mai 2012

Affichage de la présente délibération le :

21 MAI 2012

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	William TICCHI
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest	X		
15	PROKOP Alban	X		
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUATAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	Viora TANERPAU
23	TAURAA Stéphanie		X	Mairai SUN
24	TAVAE Imelda	X		
25	DU SOUICH Audrey		X	Georges PUCHON
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama		X	
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
		21	12	4

Délibération n°30/2012 du 09 mai 2012

Portant approbation de la délibération n°51/2012 du 26 avril 2012 relative au budget primitif pour l'exercice 2012 de l'Office de gestion de la Crèche de Pirae - Tama Here

DELIBERATION N°30/2012 DU 09 MAI 2012

Portant approbation de la délibération n°51/2012 du 26 avril 2012 relative au budget primitif pour l'exercice 2012 de l'Office de gestion la crèche de Pirae – Tama here.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°104/2005 du 15 décembre 2005 portant nomination du directeur de la régie municipale à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée « Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here »
- VU Le procès verbal de la séance du conseil d'administration de l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here en date du 11 mars 2011.
- VU La délibération n°51/2012 du 26 avril 2012 relative au budget primitif pour l'exercice 2012 de l'office de gestion la crèche de Pirae – Tama here.
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 09 mai 2012

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	25
POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

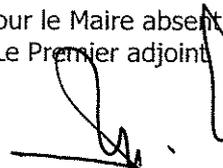
ADOPTE

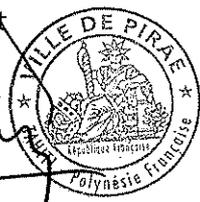
Article 1^{er} : Est approuvée la délibération n°51/2012 du 26 avril 2012 relative au budget primitif pour l'exercice 2012 de l'office de gestion la crèche de Pirae – Tama here.

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint


Mairai SUN



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le.....**16 MAI 2012**

et publication du**21 MAI 2012**

Le Maire,


Béatrice VERNAUDON



Office de Gestion de la Crèche de Pirae
TAMA HERE

Régie municipale à caractère industriel et commercial
B.P. 5015 – 98716 PIRAE - Avenue Ariipaea Pomare
N°Tahiti : 157651
Tél. : 42 94 50 – Fax : 45 47 25



DELIBERATION N°051/2012 du 26 Avril 2012

Portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2012 de l'Office de gestion de la crèche de Pirae – *Tama Here*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE DE GESTION DE LA CRECHE DE PIRAE – TAMA HERE**

- Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française ;
- Vu la délibération n° 35/72 du 14 septembre 1972 modifiée portant création d'un « office de gestion de la crèche de Pirae – *Tama Here* » ;
- Vu l'arrêté n° 709/MAC du 26 octobre 2004 approuvant la généralisation à l'ensemble des communes et des établissements de coopération intercommunale de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M 14 de la Polynésie française à compter du 01^{er} janvier 2005, ensemble l'arrêté n° HC 10/IDV du 19 avril 2006 approuvant l'application de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M 14 à compter du 1^{er} janvier 2006 par l'Office de gestion de la crèche de Pirae – *Tama Here* ;
- Vu la délibération n° 103/2005 du 15 décembre 2005 portant désignation des membres du conseil d'administration de la régie municipale à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée « Office de gestion de la crèche de Pirae – *Tama Here* » ;
- Vu la délibération n° 104/2005 du 15 décembre 2005 portant nomination du directeur de la régie municipale à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée « Office de gestion de la crèche de Pirae – *Tama Here* » ;
- Vu la note de synthèse du document budgétaire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 26 Avril 2012

ADOPTE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget primitif pour l'exercice 2012 de l'Office de Gestion de la Crèche de Pirae Tama here, équilibré tant en recettes qu'en dépenses, pour les sommes suivantes :

<i>Section</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Investissement	12 179 787	12 179 787
Fonctionnement	121 052 862	121 052 862
Total général	133 232 649	133 232 649

Article 2 : Le directeur et le comptable de la TIVAA sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Séance du conseil : - Adopte à *l'unanimité*

Votants : *9*
Pour : *9*
Contre : *0*
Abstention : *0*

La présidente,


Béatrice VERNAUDON

Un membre,





NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
DE LA DÉLIBÉRATION N°051-2012 du 26 Avril 2012
*Relative au budget primitif pour l'exercice 2012 de l'Office de gestion
de la crèche de Pirae – Tama Here*

Objet : Budget primitif pour l'exercice 2012.

P.J. : 1 projet de délibération
1 document budgétaire

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les administrateurs,

Vous voudrez bien trouver ci-joint un projet de délibération approuvant le budget primitif de l'exercice 2012 arrêté, en recette et en dépense, à la somme de 133 232 649 francs CFP se décomposant comme suit :

<i>SECTION</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
INVESTISSEMENT	12 179 787	12 179 787
FONCTIONNEMENT	121 052 862	121 052 862
TOTAL GENERAL	133 232 649	133 232 649

Comparativement au budget primitif 2011, arrêté en recettes et en dépenses, à la somme totale de 132 701 664 francs CFP, il traduit une hausse de 530 985 francs CFP (+0.40%).

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

I-1 – Les Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2012 sont estimées à 121 052 862 francs CFP contre 125 147 104 francs CFP pour l'exercice 2011 soit une baisse de 4 094 242 francs CFP (-3.27 %) et sont constituées :

- 1) Des sommes acquittées par la clientèle ou pour le compte de celle-ci par des aides publiques, pour un montant de 61 555 378 francs CFP contre 65 048 000 francs CFP budgétés en 2011, soit une baisse de 3 492 622 francs CFP (-5.37 %).
- 2) De la dotation allouée au régime de solidarité pour le fonctionnement du Foyer « TE AHO O TE HERE » d'un montant de 58 697 484 francs CFP contre 58 199 104 francs CFP en 2011 soit une hausse de 498 380 francs CFP (+0.86 %).
- 3) Pas de produits exceptionnels prévus pour l'exercice 2012.
- 4) Du remboursement des indemnités journalières pour la somme de 800 000 francs CFP.

Recettes en fonctionnement par article :

<i>Article</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
7066 : Redevance et droits des services à caractère sociale	65 048 000	61 555 378
7478 : Autres organismes (Subvention Foyer)	58 199 104	58 697 484
6419 : Remboursement sur rémunérations du personnel (IJ)	1 900 000	800 000
77 : Produits exceptionnels		
TOTAL	125 147 104	121 052 862

I-2 – Les dépenses de Fonctionnement atteignent la somme totale de 121 052 862 francs CFP, incluant :

- 1) Les charges à caractère général s'établissent à 12 288 800 francs CFP contre 11 667 200 francs FCP en 2011 soit une hausse de 621 600 francs CFP (+5.33 %).
- 2) Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses pour un montant de 108 464 062 francs CFP contre 111 003 304 francs CFP en 2011 soit une baisse de 2 539 242 francs CFP (-2.29 %).
- 3) Un virement de section à section pour un montant total de 300 000 francs CFP, correspondant à un virement à la section d'investissement de 300 000 francs CFP.

Dépenses en fonctionnement par article :

<i>Article</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
011 : Charges à caractères général	11 667 200	12 288 800
012 : Charges de personnel et frais assimilé	111 003 304	108 464 062
66 : Charges financières	0	0
68 : dotation amortissement	276 600	0
023 : virement section investissement	2 200 000	300 000
TOTAL	125 147 104	121 052 862

II- SECTION D'INVESTISSEMENT :

II-1 - Les Recettes d'investissement sont de 12 179 787 francs CFP et sont constituées :
du virement de la section de fonctionnement pour l'achat du logiciel : 300 000 francs CFP ;
de la dotation du RSPF : 2 100 000 francs CFP : achat du véhicule ;
de la dotation du service social : 9 779 787 francs CFP.

II-1 - Les Dépenses d'investissement sont de 12 179 787 francs CFP et sont constituées :
de l'achat du logiciel CIVITAS d'un montant de 300 000 francs CFP ;
de l'acquisition d'un véhicule foyer d'un montant de 2 100 000 francs CFP
de la remise au normes du bâtiment d'un montant de 9 779 787 francs CFP

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, soumis à votre approbation.

La Directrice

Hina MERCIER

